

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE SEIZE LE 24 Mars (24/03/2016)**

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 18 mars, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ÉTAIENT PRESENTS:** M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, M. Jérôme VALETTE, **Adjoint,**

M. Gérard CAYLA, Mme Anne-Marie SAURY, Mme Michèle AJELLO DUGUE, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Laurent TAMIETTI, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

**ÉTAIENT REPRESENTES :**

Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Madame Maryse BAULU), M. Maurice ANDRAL (représenté par Monsieur Jérôme VALETTE), M. Aïzen ABOUA (représenté par M. Daniel CALVI), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Madame Marie CASTRO), M. Franck BOUSQUET (représenté par Monsieur Gérard VALLES), Mme Marie-Claude DULAC (représentée par Monsieur Patrice CHARLES), **Conseillers Municipaux.**

Madame Maryse BAULU est nommée secrétaire de séance.

**20 – 24 Mars 2016**

**MISE EN PLACE D'UN CHANTIER DE PROFESSIONNALISATION SUR LE SITE DE L'ANCIEN CARMEL - CONVENTION A INTERVENIR AVEC LE GRETA MIDI PYRENEES OUEST**

Rapporteur : Mme ROLLET

**Considérant** que dans le cadre du programme de formation du Conseil Régional Midi-Pyrénées Languedoc Roussillon, le Greta MPO a été retenu afin d'organiser une action de formation sur le territoire du département de Tarn et Garonne ;

**Considérant** que cette action est destinée à former des demandeurs d'emploi.

**Considérant** que pour servir ce projet et dans un contexte local favorable au développement de la filière bâtiment, la Commune de Moissac a accepté et décidé de mettre à la disposition du Greta Midi-Pyrénées Ouest, un ensemble de travaux sur le site de l'ancien Carmel.

**Considérant** que les travaux relèvent de la spécialité de Maçon du Bâti Ancien et seront réalisés dans l'esprit du site en recourant le plus possible à la récupération de matériaux anciens.

**Considérant** qu'il est prévu d'accueillir 14 stagiaires pendant 28 semaines de stage.

**Considérant** que la commune prendra à sa charge l'outillage et les matériaux nécessaires à la réalisation du chantier pour un montant prévisionnel maximum de 37 000 € dont 20 000 € de matériaux.

Monsieur le Maire, après en avoir donné lecture, soumet à l'approbation des membres du conseil municipal la convention à intervenir avec le Greta Midi-Pyrénées Ouest.

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

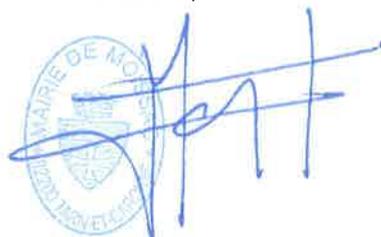
**APPROUVE** les termes de la convention de chantier de professionnalisation à intervenir avec le Greta Midi-Pyrénées ouest sur le site de l'ancien Carmel,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à revêtir de sa signature ladite convention ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour copie conforme

Moissac le 25 mars 2016

Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT



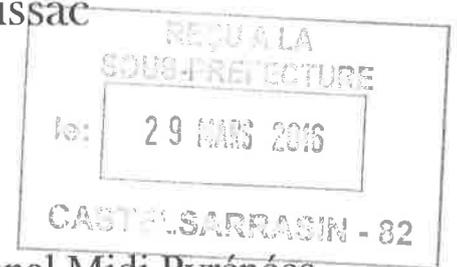
Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :

# Convention de Chantier de Professionnalisation

« Maçon du Bâti Ancien »

Greta de MPO/Mairie de Moissac

Site du Carmel



Action de formation financée par le Conseil Régional Midi Pyrénées



# CONVENTION de CHANTIER de FORMATION

## Greta MPO/ Commune de Moissac

Entre :

### **Le Greta Midi-Pyrénées Ouest**

Représenté par Madame Isabelle Ficat, chef d'établissement support, ordonnatrice du Greta MPO

D'une part,

Et

**La commune de Moissac**, Maître d'Ouvrage, représentée par Monsieur Jean-Michel Henryot, Maire de la commune de Moissac

D'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

### **Préambule :**

Dans le cadre du programme de formation du Conseil Régional Midi-Pyrénées Languedoc Roussillon, le Greta MPO a été retenu afin d'organiser une action de formation sur le territoire du département de Tarn et Garonne.

Cette action est destinée à former des demandeurs d'emploi. Elle doit répondre aux divers points du Cahier des Clauses Techniques Particulières des Chantiers de Professionnalisation du bâtiment du Conseil Régional (en annexe) et notamment que :

- ✓ le chantier soit inscrit dans un projet à dimension locale
- ✓ la maîtrise d'ouvrage soit portée par une collectivité territoriale
- ✓ la maîtrise d'ouvrage se charge de l'approvisionnement et s'assure de la mise en sécurité du chantier
- ✓ Un affichage spécifique « chantier de professionnalisation » soit mis en place avec les logos des partenaires financeurs

Pour servir ce projet et dans un contexte local favorable au développement de la filière bâtiment, la **Commune de Moissac** a accepté et décidé de mettre à la disposition du **Greta Midi-Pyrénées Ouest**, un ensemble de travaux sur le site de l'ancien Carmel. Les travaux relèvent de la spécialité de Maçon du Bâti Ancien et seront réalisés dans l'esprit du site en recourant le plus possible à la récupération de matériaux anciens (aide des services techniques + actions de récupération intégrées à la formation).

Les bénéficiaires de la formation pourront acquérir les savoir-faire et compétences nécessaires à l'insertion dans l'emploi à travers la formation qualifiante pour les trois certificats de capacités professionnelles :

- **Exécuter des travaux de maçonnerie dans du bâti ancien**
- **Réaliser des enduits dans du bâti ancien**
- **Réaliser des ouvrages coffrés dans du bâti ancien**

## Article 1 : Le chantier de formation :

Le Greta de MPO organisera la formation « *Maçon du Bâti Ancien* » durant la période prévisionnelle **du 4 avril 2016 au 22 décembre 2016**.

Le projet d'interventions sur chantier de professionnalisation, présenté par le GRETA a été élaboré en collaboration avec Monsieur Guy Ena et Monsieur Vavasseur à la suite de réunions organisées sur le site de l'ancien Carmel.

Il est convenu que le GRETA interviendra sur les lots suivants qui sont détaillés et illustrés en annexe à la présente convention :

- Lot 1 : technique d'enduit sur mur en agglos traditionnels et en pierres - réhabilitation d'un mur en pierre.
  - Enduire à la chaux des murs en agglos traditionnels et un muret en pierre
  - Récupérer et reconditionner des matériaux sur haut de mur
  - Rebâtir un haut de mur
  
- Lot 2 : réhabilitation de la resserre du Carmel
  - Au niveau des extérieurs :
    - Terrasse en dallage et réfection du mur d'enceinte
    - Mur de soutènement avec poteau d'angle en pierre taillée avec dessus de mur en pierre de protection
  
  - Au niveau du bâti :
    - Plancher bois en hauteur (récupération de poutres anciennes à prévoir)
    - Plancher bas en radier ou en vide sanitaire
    - Dallage à l'ancienne sur chape
    - Réfection murs intérieurs en briques apparentes
    - Réfection murs extérieurs : enduit côté nord – au choix pour les autres murs – rénovation briques ou enduit
    - Rénovation des ouvertures

Commentaires : Parallèlement, une ouverture peut être créée au fond du parc pour accéder au chemin ce qui permettrait de récupérer des matériaux pour la resserre

- Lot 3 : diverses finitions ou rénovations
  - Cour intérieure : piquetage des murs et enduits à la chaux
  - Pignon à rénover
  - Cloître : petits murets en pierre
  - Mur d'enceinte
  - Puits à mettre en valeur

Rappel : Le maçon du bâti ancien intervient dans l'esprit de maintenir le site dans sa configuration initiale en ayant recours à l'utilisation le plus souvent de matériaux d'époque. Des actions seront conduites en partenariat avec les services techniques pour récupérer pierres, briques, dallages anciens.

Les matériaux de construction seront mis à disposition du GRETA par la maîtrise d'ouvrage (Ville de Moissac).

## Article 2 : Publicité

Un affichage spécifique comportant la mention "chantier de professionnalisation" et les sigles du Greta de Midi-Pyrénées Ouest, de **la Commune de Moissac** de la Région Midi Pyrénées Languedoc Roussillon et le fonds social européen (FSE) sera installé par **la Commune de Moissac** pour la durée du chantier.

### **Article 3 : L'action de formation**

Le Maçon du Bâti Ancien intervient sur des chantiers de restauration et de rénovation ou d'aménagement de bâtiments anciens, construits en matériaux locaux (pierre taillée, moellons, galets, terre crue, briques pleines du nord, briques foraines) selon des techniques de mise en œuvre traditionnelles.

Il réalise les travaux de gros œuvre (murs et ouvrages annexes) lors des opérations de restauration et de rénovation (renforcement, remplacement d'un élément de maçonnerie), d'aménagement (création d'ouvertures, changement de destination de locaux). Il assure l'entretien des façades extérieures en réalisant des enduits traditionnels à la chaux ou chaux et terre.

Il utilise le béton armé pour le renforcement de certaines structures

L'action de formation portera sur les activités et compétences suivantes :

#### **Exécuter des travaux de maçonnerie dans du bâti ancien**

- Bâtir ou restaurer un mur en matériau traditionnel local
- Créer des ouvertures dans des murs existants et réaliser la déconstruction de parties d'ouvrages
- Remplacer un élément de maçonnerie
- Réaliser un sol en dallage
- Réaliser les opérations de montage et de démontage d'un échafaudage de pied

#### **Réaliser des enduits dans du bâti ancien**

- Réaliser les opérations de montage et de démontage d'un échafaudage de pied
- Enduire un ouvrage de maçonnerie avec un mortier traditionnel local
- Rejointoyer des maçonneries

#### **Réaliser des ouvrages coffrés dans du bâti ancien**

- Réaliser des coffrages en bois
- Ferrailer et couler le béton des éléments de structure simples en béton armé
- Mettre en œuvre un plancher poutrelles et hourdis

### **Article 4 : Déroulement de la formation et coordination de chantier**

Il est entendu que :

- les travaux effectués et leur rythme de réalisation s'insèrent dans le cadre de la progression suivie par les Bénéficiaires en application du programme de formation établi par le Greta Midi-Pyrénées Ouest en concertation avec le maître d'œuvre (architecte de la commune de Moissac) et le maître d'ouvrage. En conséquence, leur exécution peut être fractionnée et subir des périodes d'interruption afin de permettre au formateur d'aborder les enseignements théoriques ou pratiques se rapportant à l'ouvrage en cours, aux compléments de formation prévus ou aux stages en entreprises.
- En effet, la formation comporte deux périodes d'application en entreprises, une de 2 semaines et la deuxième de 4 semaines, pendant lesquelles le Greta de MPO n'interviendra pas sur le chantier ainsi qu'une période de 2 semaines de congés. (calendrier annexé)

#### **Dates prévisionnelles :**

##### **Stages en entreprise**

- Du 18 juillet au 29 juillet 2016
- Du 3 octobre au 28 octobre 2016

## **Congés du 16 au 26 août 2016**

Le Greta de MPO met en œuvre tous les moyens nécessaires à la mise en place de la formation et à la réalisation de l'ensemble des travaux définis en article 1, à l'exception de la matière d'œuvre et des matériels spécifiques nécessaires à la réalisation de ce chantier. Toutefois, et compte tenu des spécificités pédagogiques de l'action, **le Greta MPO a établi un volume d'intervention en concertation avec le maître d'œuvre lui permettant de satisfaire à la fois aux exigences du programme pédagogique et aux attendus concernant les lots confiés par le maître d'ouvrage. Une concertation est également mise en place avec la directrice du site d'accueil de l'ancien Carmel ou une de ses assistantes si cette dernière n'est pas sur les lieux afin d'informer les membres du chantier sur les mises à disposition du jardin à certains groupes.**

**L'Ancien Carmel recevant du public, demande que le chantier soit calme dans la mesure du possible et les équipes discrètes (radio, pas d'interpellation,..)**

### **Article 5 : Sécurité**

La Commune de Moissac mettra en sécurité la périphérie du chantier, elle prendra et publiera les arrêtés municipaux portant restriction de circulation et de stationnement à l'entour du chantier suivant un plan à définir en accord des deux parties. Elle assurera la signalisation, le balisage et le plan de circulation aux abords du chantier pour la durée de celui ci.

Le Greta MPO devra s'assurer du respect par les bénéficiaires des consignes et organisations de sécurité. La sécurité des stagiaires en formation sur le chantier est assurée par le Greta MPO conformément aux réglementations en vigueur.

### **Article 6 : Bénéficiaires**

Statuts : L'effectif de la session de formation sera constitué de demandeurs d'emploi ayant le statut de Stagiaires de la Formation Professionnelle, placés sous la responsabilité du Greta Midi-Pyrénées Ouest et bénéficiant de ce fait des rémunérations et de la protection sociale qui en découlent.

Recrutement : Le Greta de MPO assure le recrutement des stagiaires en liaison avec le Bureau Territorial du Conseil Régional, le Service Public de l'Emploi, et l'appui localement, de la Commune de Moissac.

### **Article 7 : Encadrement pédagogique**

La formation sera conduite par les formateurs du Greta Midi-Pyrénées Ouest. Le suivi sera assuré par Laurent Ducelier, Conseiller en formation continue, Manuel Ferreira, formateur spécialisé dans la rénovation du bâti ancien et Maria Lopez, responsable du dispositif de formation, secteur du bâtiment. Ils seront assistés au niveau administratif par Myriam Soffiatti.

### **Article 8 : Maître d'Ouvrage, Maîtrise d'Oeuvre**

**La Commune de Moissac** interviendra sur le chantier en tant que Maître d'Ouvrage. Les réunions de chantier avec la participation du formateur et d'un représentant de la commune auront lieu sur le site deux fois par mois et autant que de besoin. Elles seront planifiées par le maître d'œuvre qui assurera également la validation régulière des travaux réalisés par le Greta.

### **Article 9 : Hébergement, restauration et mise à disposition de locaux**

Les stagiaires bénéficieront de l'accès aux équipements du site pour la restauration, vestiaires, sanitaires et stockage du matériel selon des modalités convenues entre l'association « club alpin français de Toulouse- ancien Carmel » et formalisées dans une convention passée entre les deux parties.

**Article 10 : Conditions financières d'intervention de l'organisme de formation**

La commune de Moissac approvisionnera le chantier en matière d'œuvre, matériels de location (si besoin) et outillages suivant l'avancement des travaux et à la demande du formateur.

Toute demande de matériel ou/et matériaux complémentaires sera visée par le responsable des services techniques de la commune ; l'interlocuteur du Greta MPO pour les commandes et approvisionnement sera désigné par le responsable des services techniques.

La Commune de Moissac assumera la totalité des coûts concernant la matière d'œuvre et la location de matériels spécifiques (engin de manutention, barrières de chantier...). Voir budget prévisionnel annexé

**Article 11 : Responsabilité**

Responsabilité civile du Greta Midi-Pyrénées Ouest

Le Greta MPO est assurée pour les conséquences pécuniaires de responsabilité civile qu'elle pourrait encourir en raison des dommages corporels ou matériels pouvant être causés à autrui par les bénéficiaires ou le personnel du Greta '.

**Article 12 : Résiliation**

La présente convention est susceptible d'être dénoncée à tout moment par les deux parties en cas de force majeure, après lettre recommandée avec accusé de réception. Toute modification au présent contrat fera l'objet d'un avenant.

**Article 13 : Compétences juridictionnelles**

Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable, sera de la compétence exclusive du Tribunal de Grande Instance.

Fait en trois exemplaires originaux à MOISSAC

, le

Le chef d'établissement  
support

Le Maire

Pour le Greta Midi-Pyrénées  
Ouest

Mairie de Moissac

Jean-Michel Henryot

Isabelle Ficat



- N° :

Année : 2016

**Budget Prévisionnel Annexe 1****Chantier de Professionnalisation**

Désignation	U	Quantité	P.U.H.T	P.T.H.T
Casques de chantier	U	14,00	4,30 €	60,20 €
Jugulaires cuir pour casque	U	14,00	2,30 €	32,20 €
Casques antibruit	U	14,00	8,10 €	113,40 €
Gants paquet de 10	U	3,00	15,00 €	45,00 €
Gants Docker paquet de 10	U	3,00	22,00 €	66,00 €
Gants Perfect	U	20,00	8,50 €	170,00 €
Pantalons multi-poches	U	14,00	19,50 €	273,00 €
Gilet fluo Novipro	U	14,00	4,95 €	69,30 €
Surlunette	U	14,00	1,90 €	26,60 €
Filtre P2 Boite de 10	U	14,00	20,90 €	292,60 €
Chaussure basse	U	14,00	24,00 €	336,00 €
Crayon de charpentier rouge	U	30,00	1,00 €	30,00 €
Crayon de maçon vert	U	30,00	1,30 €	39,00 €
Mesure Powerlock 5m	U	14,00	15,30 €	214,20 €
Masette 1,25kg	U	14,00	16,50 €	231,00 €
Pointerolle	U	14,00	6,50 €	91,00 €
Ciseau 30cm	U	14,00	6,50 €	91,00 €
Martelette pic	U	14,00	25,00 €	350,00 €
Taloche bois 42x28	U	14,00	8,20 €	114,80 €
Taloche bois pointue 14x25	U	14,00	4,50 €	63,00 €
Truelle italienne ronde 24 cm	U	14,00	3,90 €	54,60 €
Truelle langue de chat 16 cm	U	14,00	2,80 €	39,20 €
Platoir inox 28x12	U	14,00	15,90 €	222,60 €
Brosse en encoller	U	20,00	3,10 €	62,00 €
Brosse métallique	U	30,00	1,20 €	36,00 €

Brosse violon acier laitonné	U	30,00	2,75 €	82,50 €
Malette de secours spécial bâtiment 20 personnes	U	1,00	65,00 €	65,00 €
Bétonnière moteur thermique novipro 350 litres	U	1,00	1 540,00 €	1 540,00 €
Brouette expert 100	U	6,00	132,00 €	792,00 €
Scie circulaire (stock)	U	1,00	0,00 €	0,00 €
Meuleuse 1 grande 1 petite (stock)	U	1,00	0,00 €	0,00 €
disque diamant meuleuse	U	3,00	175,00 €	525,00 €
Disque petite meuleuse	U	20,00	3,50 €	70,00 €
Laser horizontal	U	1,00	830,00 €	830,00 €
Burineur HM0871C SDS 1100 Watts 11,6 joules(1 en stock)	U	1,00	615,00 €	615,00 €
Malaxeur MX 1200 watts	U	1,00	185,00 €	185,00 €
Enrouleur 25m	U	3,00	43,00 €	129,00 €
Tuyau arrosage 19 m/m	U	3,00	27,50 €	82,50 €
Kit lance 3 raccords	U	3,00	8,00 €	24,00 €
Seau caoutchouc 12 litres	U	14,00	6,00 €	84,00 €
Auge caoutchouc 20 litres	U	7,00	10,90 €	76,30 €
Pulvérisateur cuve plastique 6 litres	U	1,00	65,00 €	65,00 €
Pelle ronde 27 cm	U	7,00	10,90 €	76,30 €
Pioche de terrasier	U	2,00	29,70 €	59,40 €
Manche à balai de cantonnier	U	7,00	4,10 €	28,70 €
Balai de cantonnier	U	7,00	6,90 €	48,30 €
Manche de râteau	U	3,00	4,80 €	14,40 €
Râteau 14 dents largeur 40 cm	U	3,00	20,90 €	62,70 €
Règle de maçon alu 100x18 4 m	U	4,00	20,90 €	83,60 €
Equerre de maçon 800 m/m	U	2,00	10,90 €	21,80 €
Niveau trapézoïdal 60 cm	U	7,00	17,50 €	122,50 €
Plomb de maçon avec cordeau 800g	U	5,00	8,70 €	43,50 €
Lot de 10 chevillettes 250x10	U	24,00	12,00 €	288,00 €
Ciseau à brique 70 m/m	U	2,00	10,90 €	21,80 €
Tenaille russe 280 m/m	U	4,00	10,90 €	43,60 €
Pince multiprise 250 m/m	U	4,00	25,00 €	100,00 €
Cordeau traceur alu 30m	U	2,00	19,70 €	39,40 €
Cordeau coton tressé pelotte de 250g 2,5 m/m	U	2,00	7,00 €	14,00 €

Scie égine universelle 550 m/m	U	4,00	12,10 €	48,40 €
Poudre à tracer	U	5,00	5,00 €	25,00 €
Cutter à cartouche 25 m/m	U	3,00	18,50 €	55,50 €
Lame de cuter distributeur de 10	U	2,00	17,50 €	35,00 €
Maillet caoutchouc de carreleur 65 m/m	U	4,00	4,30 €	17,20 €
Batte de carreleur semelle caoutchouc 400x145	U	4,00	21,90 €	87,60 €
Serre Joints (stock)	U	7,00	0,00 €	0,00 €
Visseuse sur secteur (stock)	U	3,00	0,00 €	0,00 €
ponge rectangulaire grattante 18x12x6	U	20,00	2,60 €	52,00 €
Bàche armée avec 18 œillets 4x5m	U	4,00	16,40 €	65,60 €
Previsions 10% somme	U	1,00	1 000,00 €	1 000,00 €
Prévision pour matériaux	U	1,00	20 000,00 €	20 000,00 €
→				<b>30 742,30 €</b>
→				<b>6 148,46 €</b>
→				<b>36 890,76 €</b>
Effectifs prévus 14 personnes Budget prévisionnel 37000€ soit 2643€ / stagière pour 28 semaines de stage soit 18,88€ jour		Fait à MOISSAC, le		

**Annexe 2**  
**Illustration des interventions prévues**  
**Site de l'ancien Carmel**

- **Lot 1** : technique d'enduit sur mur en agglos traditionnels et en pierres -  
réhabilitation d'un mur en pierre.

- Enduire à la chaux des murs en agglos traditionnels et un muret en pierre
- Récupérer et reconditionner des matériaux sur haut de mur
- Rebâtir un haut de mur



**Première réalisation en enduit**



**Récupération des matériaux en haut du mur**  
+  
**Rebâtir le haut du mur en pierre ou agglos**



**Enduit sur muret bas**

• **Lot 2 : réhabilitation de la resserre du Carmel**



○ Au niveau des extérieurs :

- Terrasse en dallage et réfection du mur d'enceinte
- Mur de soutènement avec poteau d'angle en pierre taillée avec dessus de mur en pierre de protection

○ Au niveau du bâti :

- Plancher bois en hauteur (récupération de poutres anciennes à prévoir)
- Plancher bas en radier ou en vide sanitaire
- Dallage à l'ancienne sur chape
- Réfection murs intérieurs en briques apparentes
- Réfection murs extérieurs : enduit côté nord – au choix pour les autres murs – rénovation briques ou enduit
- Rénovation des ouvertures



terrasse en dallage et réfection du mur d'enceinte



réalisation d'un mur de soutènement avec poteau d'angle



Plancher haut en bois – plancher bas en dallage – réfection des ouvertures

• **Lot 3 : diverses finitions ou rénovations**

- Cour intérieure : piquetage des murs et enduits à la chaux
- Pignon à rénover
- Cloître : petits murets en pierre
- Mur d'enceinte
- Puits à mettre en valeur

